

## DÉLIBÉRATION n° 2023/060

L'an deux mille vingt-trois et le 13 avril 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Françoise PIQUE à Pascal Audic, Cindy SIBE à Robert MONZANI, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Jean-Claude SUBIAS, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Rony BARTHE à Bernard PLANO et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Ressources Humaines - Création d'un emploi permanent et suppressions de postes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.  
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'une mutation en interne, de la Caisse des Ecoles à la Commune, d'un départ à la retraite et de l'avis rendu de la CAP de décembre 2022 pour la promotion interne, il convient de créer et de supprimer les emplois suivants.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget, au chapitre et à l'article prévus à cet effet.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

### **DECIDE**

- La création d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C au sein du pôle Accueil, à compter du 1er juin 2023.
- La suppression d'un emploi de Technicien principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du service sécurité, à compter du 1er janvier 2023.
- La suppression d'un emploi d'Attaché à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique A au sein de la Direction, à compter du 1er mai 2023.

- La suppression de 2 emplois de rédacteur à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique B au sein du service des Affaires générales et du service comptabilité, à compter du 1er mai 2023.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 19 avril 2023